
Type d'intervention	Interpellation (art. 34 RCG)	
1 ^{er} signataire	Birbaum Thomas	<i>Signatures des cosignataires</i>
Cosignataires		
Dépôt au nom d'un groupe	Parti Libéral Radical / Birbaum Thomas	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission		<i>Signature du Président</i>

Titre

Promotion économique

Texte de l'intervention

La promotion économique est un thème régulièrement abordé lors d'élections municipales et lors des séances de présentation du programme de législature. Lors des dernières élections, de nombreux candidats avaient exprimé leur souhait que Collombey-Muraz ne soit pas une cité dortoir, mais que des places de travail sur la commune voient également le jour.

Ainsi la promotion économique vise à faciliter l'implantation d'entreprises sur notre territoire en les attirant chez nous. Notre commune doit fournir des conditions-cadres avantageuses pour ces sociétés, qui assureront des rentrées fiscales directes et indirectes, par les emplois créés.

En 2016, lors de la présentation du bilan de législature 2012-2016 à la population, le président de commune avait annoncé que la promotion économique était un point rouge du bilan qui devait être amélioré.

En 2015, une intervention du groupe PDC, par Didier Sallin, interpellait le Conseil Municipal sur la stratégie et les objectifs de sa promotion économique. Selon l'interpellant, « l'objectif de cette législature (ndlr 2012-2016) est de maintenir les acquis et cela se traduit par une absence d'objectifs à court et moyen terme ». Et le Conseil Municipal répondait au sujet de la piètre image de la zone industrielle : « Donc, c'est vrai que là autour on s'est dit ben il faut absolument trouver des solutions pour vraiment redonner une belle image de cette zone industrielle. »

Pour le groupe PLR, le dynamisme d'une commune est corrélé aux dynamisme des activités économiques sises sur son territoire.

Conclusion

Ainsi le groupe PLR interpelle le Conseil Municipal :

1. Où en est l'avancée du dossier de la zone industrielle ? Est-ce que le Conseil Municipal a avancé dans le but de redonner une « belle image » à la zone industrielle ?
2. Le Conseil Municipal a-t-il une attitude proactive sur la promotion économique ? Est-il dans une logique de démarchage de nouvelles entreprises ou se contente-t-il de maintenir les acquis, soit les entreprises déjà présentes sur son sol ?
3. Conscient que les répercussions de l'implantation de nouvelles entreprises peuvent dépasser l'échelon communal, comment la commune collabore-t-elle dans le cadre de Chablais Agglo ou d'un rapprochement avec la commune de Monthey pour la promotion économique ?

4. Quel est la liste complète des facteurs et des outils que la commune peut utiliser pour agir dans le cadre de la promotion économique ?

5. Les terrains achetés par la commune à la BCVS seront-ils affectés à la promotion économique ?
Pour quel type de projet ?

Collombey-Muraz, le 15 février 2018

1^{er} signataire :